

Date de dépôt : 14 novembre 2019

Pétition

Réduire les nuisances sonores lors du passage des trains du Léman Express par le pont de la Seymaz. Protéger la santé et la qualité de vie des habitants

Mesdames et
Messieurs les députés,

A partir du 15 décembre 2019, le Léman Express passera environ 12 fois par heure de 5:00 à 0:30 chaque jour et chaque heure de la nuit pendant le week-end par le pont ouvert de la Seymaz ! Lors des essais du matériel roulant, le bruit généré s'est révélé insupportable. Avec la mise en service du Léman Express, les habitants seront soumis à cette nuisance sonore toutes les cinq minutes, ce qui engendrera des risques importants pour leur santé et réduira considérablement leur qualité de vie.

Les signataires de cette pétition, adressée au **Grand Conseil** et aux **Conseils municipaux de Chêne-Bougeries et de Chêne-Bourg**, ont toujours soutenu le projet du Léman Express et ont accepté, par la suite, les multiples nuisances associées au chantier. Ils ont fait confiance aux promesses des responsables du projet concernant les mesures qui seraient prises pour la prévention de futures nuisances sonores excessives.

L'argumentaire de la pétition explique de manière détaillée des failles dans la planification et la construction du pont et décrit les prévisions légales pour la protection contre le bruit dans des contextes sensibles comme celui du pont de la Seymaz.

Les signataires jugent inacceptable la structure actuelle du pont et demandent la mise en œuvre urgente des solutions proposées ci-dessous :

- l'installation de parois antibruit performantes sur les deux côtés du pont ;
 - le revêtement des ouvertures du tunnel avec un matériel phonoabsorbant ;
- et

- l'installation d'un système éprouvé pour diminuer le bruit du passage des trains sur les rails.

N.B. 991 signatures

M. Brian Barrow
16, chemin du Pré-Des-Esserts
1224 Chêne-Bougeries

M. Jean-Jacques Rikly
5, chemin du Pont-de-Ville
1224 Chêne-Bougeries